



LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE BRUNOY

EXTRAIT DU REGISTRE
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de Conseillers : 35
Nbre de Présents : 30
Nbre d'Absents excusés avec pouvoir : 5
Nbre d'Absent(s) excusé(s) : 0

Délibération N° : 22.068/DK

OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION D'AIDE AU FINANCEMENT POUR LA PLANTATION D'ARBRES CHEZ LES PARTICULIERS

SEANCE DU 13/10/2022

LE JEUDI TREIZE OCTOBRE DEUX MILLE VINGT-DEUX A 19H03, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno GALLIER.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire a été désigné comme secrétaire de séance.
Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire procède à l'appel des Conseillers.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Bruno GALLIER, Madame Valérie RAGOT, Monsieur Eric ADAM, Madamè Sandrine LAMIRÉ,
Monsieur Jérôme MEUNIER, Madame Marie-Hélène EUVRARD, Monsieur Nicolas DOHIN,
Madame Céline PAVILLON, Monsieur Dominique SERGI, Madame Claudine ROSSIGNOL,
Monsieur Lionel SENTENAC, Monsieur François FAREZ, Monsieur Franck PEROIS, Madame Christie GEY,
Monsieur Manuel DE CARVALHO, Madame Elisabeth FALOU, Monsieur Jean FIORESE,
Madame Lucrèce BOUSSAÏD BINAZON, Monsieur Dominique ESTEVE, Monsieur Nourdine SEDRATI,
Madame Evelyne BERTELLI, Monsieur Guillaume PEYTAVIN, Monsieur Serafino SERRAVALLE,
Monsieur Karim SELLAMI, Madame Caroline COLL, Monsieur Eric BASSET, Madame Henriette SPIEGEL,
Monsieur Arnaud DEGEN, Madame Agnès BONAFIOUS, Monsieur Kilé Olivier YENGE

POUVOIRS :

Monsieur Timotée DAVIOT a donné pouvoir à Madame Valérie RAGOT,
Madame Nathalie MAGNIN a donné pouvoir à Madame Céline PAVILLON,
Madame Nathalie ALCARAZ a donné pouvoir à Monsieur Eric ADAM,
Madame Clarisse ANDRÉ a donné pouvoir à Madame Sandrine LAMIRÉ,
Madame Fatiha AKHSIL a donné pouvoir à Monsieur Jérôme MEUNIER

Ville de Brunoy - Place de la Mairie - BP 83 - 91805 Brunoy cedex

Tél. : 01 69 39 89 89 - Fax : 01 60 46 30 89 - Courriel : monsieurlemaire@mairie-brunoy.fr - www.brunoy.fr

Tout courrier doit être adressé impersonnellement à M. le Maire

SEANCE DU 13/10/2022

OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION D'AIDE AU FINANCEMENT POUR LA PLANTATION D'ARBRES CHEZ LES PARTICULIERS

Le Conseil Municipal,

Vu la note explicative de synthèse de Monsieur Le Maire,

Vu l'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant sur la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur des actes des Collectivités territoriales et leurs groupements, à compter du 1^{er} juillet 2022,

Vu le code général des Collectivités territoriales,

Considérant la volonté de la Ville d'encourager la plantation d'arbres sur le territoire communal afin de lutter contre les îlots de chaleur et les pollutions de l'air,

Considérant la plantation d'arbres comme un élément fort et structurant en matière de biodiversité, de sécurité et d'apaisement, mais également d'esthétisme,

Considérant la nécessité d'encourager la plantation d'arbres sur les terrains privés, en complément des initiatives sur l'espace public,

Considérant le coût parfois élevé d'acquisition d'un arbre pour les particuliers, et l'intérêt pour la Ville de leur apporter une aide incitative,

Considérant pour ce faire, la volonté de créer une aide financière à l'acquisition d'un arbre, sous conditions,

Considérant qu'il convient en ce sens de conclure une convention financière entre la Ville et le particulier demandeur de l'aide, laquelle détaille et précise les conditions et les modalités d'octroi,

Sa Commission Grands Projets, Urbanisme, Environnement et Vie Economique entendue,

Sa Commission Ressources, Dialogue Social entendue,

Après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE

SEANCE DU 13/10/2022

OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION D'AIDE AU FINANCEMENT POUR LA PLANTATION D'ARBRES CHEZ LES PARTICULIERS

ARTICLE 1 : APPROUVE les termes de la présente convention.

ARTICLE 2 : AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer et conclure la présente convention avec le particulier demandeur, sous réserve du respect des conditions et modalités d'octroi définies.

ARTICLE 3 : DIT que l'aide financière est fixée à 50% du montant de l'achat de l'arbre dans un plafond limité à 200 € pour l'acquisition d'un arbre, et à 300 € lorsque les retombées l'arbre planté bénéficient à l'espace public.

ARTICLE 4 : DIT que l'aide est limitée à l'acquisition d'un arbre sur une durée de 3 ans et par particulier demandeur.

ARTICLE 5 : DIT que la dépense est inscrite au budget.

ARTICLE 6 : DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et notification.

Et ont signé les membres présents,

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Brunoy, le 14/10/2022

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine



Bruno GALLIER

Le Secrétaire de séance

Nicolas DOHIN

Acte publié sur le site de la Ville le : 17/10/2022

Ville de Brunoy - Place de la Mairie - BP 83 - 91805 Brunoy cedex

Tél. : 01 69 39 89 89 - Fax : 01 60 46 30 89 - Courriel : monsieurlemaire@mairie-brunoy.fr - www.brunoy.fr

Tout courrier doit être adressé impersonnellement à M. le Maire

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 22.068/DK

Objet de l'acte : APPROBATION DE LA CONVENTION D'AIDE AU FINANCEMENT POUR LA
PLANTATION D'ARBRES CHEZ LES PARTICULIERS

Thème Préfecture : 7 - Finances locales / 6 - Contributions budgétaires

Transaction Préfecture : 091-219101144-20221013-BRU_DE_22382_1-DE

Date de l'acte : 13/10/2022

Identifiant unique de l'acte : BRU_DE_22382_1

Date de réception en Préfecture : 17 octobre 2022